

Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la question écrite du 27 avril 2022 de M. Valentin Dujoux: «Combinaison entre vélos et transports publics: comment développer les places de stationnement pour faciliter les transbordements?»

TEXTE DE LA QUESTION

L'usage de plus en plus fréquent du vélo et de ses multiples déclinaisons (vélos classiques, vélos électriques, vélos cargos, triporteurs, etc.) représente une alternative intéressante pour tout ou partie des trajets réalisés sur le territoire municipal. Au-delà de la nécessité d'avoir des aménagements cyclables sûrs, continus et répartis sur l'ensemble du territoire municipal, cette évolution de la mobilité pose des questions en termes de stationnement. En effet, nombre de ces vélos et de leurs déclinaisons sont stationnés sur l'espace public.

L'usage du vélo représente un intérêt particulier pour réaliser des trajets en totalité, mais aussi pour rejoindre les transports publics afin de réduire l'empreinte carbone – et, au passage, les coûts financiers – de ses déplacements. A ce titre, des stationnements pour vélos à proximité des gares du Léman Express de Cornavin, de Champel et des Eaux-Vives sont indispensables. Toutefois, le réseau de transports publics est plus vaste que le tracé du Léman Express et chaque arrêt des transports publics genevois (TPG) peut représenter, à son échelle, un espace de transbordement intéressant entre moyens de transports.

En conséquence, je souhaite savoir:

- si le Conseil administratif possède une cartographie des places de stationnement pour vélos à proximité immédiate (environ 50 m) des arrêts des TPG sur le territoire municipal? Si tel n'est pas le cas, est-ce qu'une telle cartographie peut être réalisée et communiquée au grand public afin d'ouvrir de nouvelles possibilités en termes de stationnement et de déplacement?
- si le Conseil administratif envisage de mener une réflexion pour augmenter le nombre de places de stationnement aux principaux nœuds du réseau des TPG (Bel-Air, Nations, Servette, Délices, Jonction, Rive, etc.) ainsi qu'à un certain nombre d'arrêts ciblés sur le territoire municipal?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif relève que le transbordement entre les cycles et les transports publics se fait principalement au niveau des gares. Le transbordement entre les cycles et les Transports publics genevois (TPG) s'effectue généralement en périphérie urbaine, et concerne ainsi dans une moindre mesure la Ville de Genève.

Cela étant, le Conseil administratif est tout à fait favorable au développement du stationnement de cycles à proximité immédiate des principaux nœuds du réseau des TPG dans un contexte de proportionnalité.

La solution la plus favorisée est celle des vélostations et, à ce titre, il convient de préciser que 4000 places sont actuellement prévues dans les vélostations de Cornavin, un chiffre qui peut être amené à évoluer au cours du projet du réaménagement de la gare.

Le nombre de places actuelles de stationnement pour les vélos sur la voie publique dans un rayon de 50 m autour des arrêts a été recensé à l'automne 2022 et leur somme est indiquée pour les principales haltes du Léman Express et pour les arrêts des TPG les plus fréquentés listés ci-après par ordre décroissant de fréquentation.

Haltes CFF + nœuds TPG	En vélostation	Sur l'espace public
Gare Cornavin + TPG	148 (vélostation CFF Cornavin) 340 (vélostation Montbrillant)	304
Gare des Eaux-Vives	216 (vélostation Eaux-Vives sud)	208
Gare de Champel	–	32
TPG Bel-Air	–	171
TPG Rive	(vélostation à Saint-Antoine, 23 places mais qui ne sont pas à proximité)	166
TPG Plainpalais	45 (vélostation du parking de la plaine de Plainpalais)	75
TPG Jonction	–	126
TPG Coutance	–	14
TPG Servette	–	26

De plus, la Ville de Genève étudie la possibilité de développer les stationnements pour les deux-roues motorisés ainsi que pour les vélos dans les parkings souterrains existants. Ainsi, et dans le cadre du projet de piétonnisation de Rive, des études sont en cours pour développer une vélostation dans un parking existant de la Fondation des parkings (FdP). De même, la FdP va créer prochainement une

quarantaine de places pour deux-roues motorisés (2RM) dans le parking Saint-Antoine. La révision du plan directeur communal (PDCOM), dont la validation politique est prévue en 2024, abordera le sujet des transferts modaux, notamment les connexions cycles/transports publics.

Le Conseil administratif rappelle que la Ville de Genève a installé plus de 950 arceaux (soit près de 1900 places vélo) en 2021 et 450 arceaux (900 places) en 2022. Cette dernière poursuit ce travail de développement de stationnement des cycles sur l'entier de son territoire selon les requêtes.

Par ailleurs, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) a engagé une étude visant à identifier les zones où l'offre en équipements est déficiente et développera du mobilier de stationnement pour les vélos prioritairement dans ces zones afin d'y favoriser le stationnement pour les vélos. Dans le périmètre de la gare Cornavin, les projets qui sont en cours vont permettre d'augmenter l'offre afin de répondre aux besoins tant actuels que futurs.

Enfin, tel qu'évoqué par la *Tribune de Genève* le 2 mai 2023, la FdP a décidé dès le 15 mai 2023 de rendre gratuit le stationnement de courte durée dans 14 vélostations, ce dont se félicite le Conseil administratif.

En conclusion, le Conseil administratif souhaite poursuivre le développement des stationnements pour les vélos en privilégiant ceux en parkings souterrains ou dans les vélostations. A l'issue de la mise en place des stationnements complémentaires identifiés par l'étude globale en cours, la Ville de Genève assurera une communication et sensibilisation élargie pour tous les usagères et usagers et tiendra à jour son site internet, avec notamment la mise en ligne d'une carte dédiée à cet effet.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler